

INDEX AI : AFR 54/001/2008 EMBARGO : 22 JANVIER 2008

SOUDAN

Les déplacés du Darfour La génération de la colère



INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM

TRADUIT PAR LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL

SOMMAIRE

1. Contexte.....	p. 1
2. Le danger rôde autour des camps.....	p. 5
3. Les femmes : le risque omniprésent de viol.....	p. 8
4. À l'intérieur des camps les fusils ne coûtent pas cher.....	p. 12
5. Le désespoir d'une jeune génération sans illusions.....	p. 14
6. Le danger des réinstallations et des retours forcés.....	p. 16
7. Normes internationales relatives à la protection des personnes déplacées	p. 20
8. Recommandations d'Amnesty International.....	p. 22
Notes.....	p. 24

« Je suis allée dans la montagne et j'ai trouvé mon peuple sous les rochers
« Je suis allée à El Fasher et j'ai trouvé mon peuple sous des sacs
« Je suis allée à Nyala et j'ai trouvé mon peuple sous des arbres
« Je suis allée à El Geneina et j'ai trouvé mon peuple dans des ruines
désertées
« Je suis allée à Kutum et j'ai trouvé mon peuple sous des buissons
« Je suis allée à Kebkabiya et j'ai trouvé mon peuple sous des sacs
« Je suis allée à Kass et j'ai trouvé mon peuple sous des arbres
« Je suis allée à Wadi Saleh et j'ai trouvé mon peuple dans des vallées

[refrain après chaque phrase]
Ô ma mère, que se passe-t-il ?
Ô jeunes venez voir
Ô jeunes réparez vos souliers

Maryam Ammo, chanteuse four

1. Contexte

« Je demande à chacun ici de penser aux populations qui sont dans les camps, qui sont en exil [...] la vie qu'ils mènent, la vie sans perspective, les souffrances qu'ils connaissent, la faim, les jeunes désemparés, les milliers de morts [...] Devons-nous attendre avant de leur apporter une réponse ? Croyez-vous que les populations dans les camps sont disposées à attendre davantage ? Croyez-vous que les populations des camps peuvent continuer à vivre de cette façon ? »

Alpha Oumar Konaré, président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, octobre 2007

On estime que plus de 90 000 personnes ont trouvé la mort depuis 2003 dans le cadre du conflit au Darfour. Quelque 200 000 autres seraient mortes des suites indirectes du conflit et plus de 2,3 millions sont déplacées. Confronté à une insurrection en 2003, le gouvernement soudanais a exploité les tensions existantes pour armer des milices locales qu'il a utilisées, en leur apportant un soutien aérien et terrestre, pour déplacer de force des centaines de milliers de personnes.

La plupart des personnes chassées de leur habitation et de leur village vivent dans plus de 65 camps pour déplacés répartis dans tout le Darfour.

D'autres se sont réfugiées dans des villes où elles s'abritent dans des huttes ou sont hébergées par des proches ou des personnes qui les ont accueillies dans une partie de leur maison. Par ailleurs, des centaines d'autres, récemment déplacées pour la plupart, se sont réfugiées dans la brousse où elles survivent difficilement en

mangeant des fruits et des céréales qui poussent à l'état sauvage ou grâce aux habitants de villages qui ont été épargnés.

Des milliers d'autres Darfouriens se sont enfuis dans les villes d'autres régions du Soudan, dans la plupart des cas dans l'État voisin du Kordofan. Certains ont gagné l'est du pays où de nombreuses personnes originaires du Darfour travaillent depuis des années sur des projets économiques ; d'autres se sont réfugiés à Khartoum.

Par ailleurs, on a recensé environ 240 000 Darfouriens vivant dans 12 camps de réfugiés situés dans l'est du Tchad.

De vastes zones du Darfour sont abandonnées et pratiquement vides de population hormis quelques nomades ; il subsiste toutefois quelques régions où un équilibre fragile a été préservé et où des villages sont toujours habités. Dans certaines zones, le millet et le sorgho poussant à l'état sauvage au milieu de l'herbe et des arbres sont les seules traces témoignant de la présence passée de villages. Dans d'autres, les anciens villages sont indiqués par des murs de pisé incendiés et des maisons abandonnées.

De nombreuses familles ont été déplacées de force à plusieurs reprises et de nouveaux déplacés continuent d'arriver dans les camps. Selon les Nations unies, 30 000 autres personnes ont été déplacées en octobre 2007 à la suite d'attaques contre Muhageria au Darfour méridional, et Bir Dagig et Umm Dukhum au Darfour occidental¹, ce qui a porté à environ 280 000 le nombre de personnes déplacées entre le mois de janvier et la fin de novembre 2007.

Depuis 2004, une opération humanitaire massive a permis de fournir de la nourriture et de l'eau, ainsi qu'un enseignement primaire et des soins médicaux à plus de quatre millions de déplacés et d'autres personnes qui, bien que n'étant pas déplacées, sont tombées dans la pauvreté à cause du conflit et des attaques². Mais, ainsi que l'a déclaré une personne déplacée du camp de Mershing : « *Les ONG fournissent de la nourriture et de l'eau. Elles ne peuvent pas assurer la sécurité.* »

La sécurité se fait attendre au Darfour

Le gouvernement soudanais continue de mener des attaques aériennes et terrestres au mépris total des civils. En 2006, un Accord de paix sur le Darfour a été signé entre le gouvernement et l'un des groupes armés actifs dans la région, l'Armée de libération du Soudan de Minni Minawi (ALS/MM). Seules quelques autres factions armées ont signé cet accord depuis cette date. Bien que la

plupart des dispositions de ce texte n'aient pas été appliquées, des postes gouvernementaux et certaines zones du Darfour ont été transférés à l'ALS/MM et à d'autres factions – appelées les « signataires » – qui ont accepté l'Accord de paix.

Au lieu de désarmer les Janjawids comme il avait convenu de le faire dans de nombreux accords, et notamment dans l'Accord de paix sur le Darfour, le gouvernement soudanais leur a distribué davantage d'armes de meilleure qualité et il les a incorporés dans des organisations paramilitaires, à savoir les Forces de défense populaire (FDP), la police populaire, la police nomade, et les Services de renseignement aux frontières.

Le conflit entre groupes ethniques (et notamment entre différents groupes arabes) persiste. Des miliciens janjawids portent l'uniforme des forces paramilitaires gouvernementales, se déplacent à bord de véhicules gouvernementaux et sont armés de lance-roquettes. Plus de 400 personnes ont été tuées entre janvier et août 2007 à la suite d'affrontements armés au cours desquels des Rizeiqats originaires du nord, et qui pour la plupart portaient l'uniforme des Services de renseignement aux frontières, ont attaqué des villages tarjems. La plupart des personnes tuées étaient des villageois tarjems armés qui s'étaient défendus, mais on dénombre également parmi les victimes des vieillards et des personnes qui étaient trop faibles pour s'enfuir.

Les deux groupes armés qui s'étaient opposés au gouvernement en 2003 et qui avaient assisté aux pourparlers de paix en 2006 s'étaient séparés avant la fin de l'année. Plusieurs sources estiment à plus de 50 le nombre des groupes armés d'opposition, certains étant plus nombreux et mieux armés que d'autres. Certains de ces groupes n'ont pas d'autre activité que de participer aux conférences de paix qui se déroulent en Libye ni de politique autre que l'extorsion d'argent et le pillage de véhicules. Les groupes armés non arabes ont été rejoints par des groupes armés arabes, dont certains ont un programme politique et sont liés à l'ALS, tandis que d'autres, formés d'anciens Janjawids, pensent que le gouvernement les a trahis. Différentes factions des groupes armés arabes se sont alliées au gouvernement ou ont collaboré avec des groupes armés d'opposition, voire ont gardé leur indépendance et ont utilisé leurs armes pour se livrer au pillage.

Dans tout le Darfour il est dangereux de circuler sur les routes – des véhicules sont saisis et des employés d'organisations humanitaires sont enlevés ; sept ont trouvé la mort pour le seul mois d'octobre. Entre janvier et la fin de novembre 2007, 128 véhicules appartenant aux Nations unies et à des ONG ont été volés et 74 convois humanitaires ont été attaqués. Un défenseur des droits humains qui s'est rendu, en octobre 2007, de Nyala à El Fasher a raconté qu'il avait passé 14 postes de contrôle sur le trajet de 200 kilomètres – certains étaient tenus par les forces gouvernementales, d'autres par

les Janjawids, d'autres encore par une foule de groupes armés liés à l'ex-ALS et au Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dont certains soutiennent le gouvernement et d'autres lui sont opposés.

Le conflit s'est aggravé en 2007. Une force de l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), est présente depuis 2004 au Darfour. Chargée dans un premier temps de surveiller un accord de cessez-le-feu, elle a reçu par la suite le mandat de protéger les civils. Toutefois la MUAS, qui est à court de personnel et ne dispose pas de moyens de transport appropriés, s'est révélée incapable de se défendre, et elle est encore moins en mesure de protéger la population.

« En mai 2006, les organisations humanitaires pouvaient avoir accès à presque toutes les personnes déplacées ; actuellement, quelque 500 000 personnes sont inaccessibles. Nous subissons des menaces tous les jours, les attaques sont quotidiennes et des travailleurs humanitaires sont agressés tous les jours. On ne compte plus les agressions armées contre les agents humanitaires qui, dans de nombreux cas, sont détenus pendant des heures et parfois toute une nuit, et souvent relâchés dans le désert. Il y a de vastes zones auxquelles nous n'avons pas du tout accès ; il y en a d'autres où nous avons, pour ainsi dire, un accès sporadique. Nous commençons à présent à voir les effets de ces restrictions : une augmentation des cas de malnutrition, des enfants souffrant d'autres maladies et des épidémies de diarrhée. »

Déclaration de Mike McDonagh, responsable du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) au Nord-Soudan, août 2007³

En septembre 2007, 12 membres de la force de maintien de la paix de la MUAS ont été tués à Haskanita, apparemment par des troupes appartenant à des groupes armés d'opposition.

Le Darfour est fortement touché par la prolifération des armes légères. Le gouvernement a inondé la région d'armes, distribuées dans la plupart des cas aux Janjawids. Les nombreux groupes armés d'opposition ont également introduit des armes au Darfour et dans les camps de déplacés. Ces armes transitent généralement par le sud du Soudan, la République centrafricaine, le Tchad et la Libye. On en trouve à profusion dans presque tous les camps. La disponibilité des armes et la présence d'une génération de jeunes gens oisifs, frustrés et aigris, ont entraîné une augmentation des recrutements par les groupes armés d'opposition dans les camps.

« Ils ressentent beaucoup de colère et ils ne savent pas comment la gérer. Cette jeune génération peu instruite, sans travail ni perspectives d'avenir, ne peut penser qu'à prendre les armes. »

Seifeldin Nimer, ancien employé d'une ONG originaire d'El Geneina

Ce sont les personnes chassées de leur domicile, qu'elles soient réfugiées ou déplacées, qui ont le plus souffert de la crise au Darfour. Personne n'en tient compte tandis que les groupes armés et le gouvernement s'affrontent. Il ne sera pas possible d'établir une paix durable sans garantir le respect et la protection des droits humains des déplacés, tels que le droit au rapatriement volontaire, dans la sécurité et la dignité, à la réinstallation volontaire ou à l'intégration sur le plan local, le droit à la vie et à l'intégrité physique, le droit d'accès à des voies de recours efficaces, et notamment à l'indemnisation, à la restitution et aux réparations, le droit à la liberté d'expression, ainsi que la fin de l'impunité pour les auteurs d'atteintes aux droits humains. Il est également essentiel de garantir les droits économiques, sociaux et culturels de la population du Darfour, et notamment le droit à la nourriture et à l'eau en quantité suffisante et à des installations sanitaires, ainsi que le droit au logement et à l'éducation.

Le présent rapport est consacré à la situation des personnes déplacées au Darfour. Il contient des recommandations adressées au gouvernement soudanais, aux groupes armés d'opposition, à la communauté internationale et à la mission hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD) qui a pris le relais de la MUAS à la fin de 2007⁴.

2. Le danger rôde autour des camps

Les personnes déplacées vivent dans un vide de protection. La force de la MUAS, qui était censée protéger les personnes déplacées à l'intérieur du Darfour, a souffert d'un manque de personnel et a été tenue en échec par les Janjawids et les groupes armés d'opposition, qui attaquent souvent les civils. Il est arrivé que la MUAS n'effectue qu'une seule patrouille par jour pour l'ensemble du Darfour.

Dans le même temps, les personnes déplacées n'ont pas confiance dans les forces armées soudanaises ni dans la police, dont le rôle est pourtant de les protéger. Les déplacés considèrent l'armée et la police comme hostiles plutôt que protectrices. On a signalé de nombreux cas de personnes déplacées arrêtées de manière arbitraire à l'extérieur des camps parce que la police ou l'armée les considéraient comme des membres de groupes armés d'opposition. L'antipathie entre les déplacés et la police a provoqué des heurts violents dans les camps. Des déplacés ont incendié des postes de police et les locaux de la Commission des affaires humanitaires (CAH), un organisme gouvernemental, notamment en 2005 à Kalma⁵.

La plupart des déplacés vivent dans des camps. Certains sont immenses, comme ceux de Gereida (120 000 personnes), de Kalma (90 000) et d'Abu Shouk (plus de 50 000). À la périphérie de certaines villes, comme El Geneina, les camps sont suffisamment proches de la ville pour qu'on y accède facilement. Kalma est proche de la grande ville de Nyala, mais la route est le plus souvent fermée ou dangereuse. Les forces armées soudanaises encerclent le camp, obligeant les déplacés et les visiteurs à franchir un poste de contrôle.

Gereida, le plus grand camp du Darfour, se trouve dans une région contrôlée par les troupes de l'ALS/MM, la faction de l'ALS qui a signé en 2006 l'Accord de paix sur le Darfour. En septembre 2006, à la suite d'une attaque contre leur camp, des membres de l'ALS/MM ont arrêté des Masalits qui ont alors « disparu » ; les corps de huit d'entre eux ont été retrouvés en janvier 2007 dans une fosse commune. Selon des déplacés vivant dans les camps, des soldats de l'ALS/MM ont violé des femmes.

Certains camps, comme ceux de Mosai et de Hamadiya, accueillent des Arabes déplacés ; dans d'autres, des Arabes vivent également avec des non-Arabes. Les camps de Kidingir et de Rokoro, notamment, se trouvent dans des zones isolées et contrôlées par des groupes armés. Les organisations humanitaires, qui rencontrent

souvent des difficultés pour se rendre dans ces régions, n'ont accès aux camps que par intermittence.

Toutes les catégories sociales sont rassemblées dans les camps. Bien que la plupart des déplacés soient des agriculteurs, on trouve aussi des médecins, des enseignants, des ingénieurs, et au moins un ancien parlementaire qui préfère rester aux côtés de ceux qu'il représentait. La plupart des camps ont un système de gouvernement intérieur exercé par des *sheikhs* élus par différents secteurs. Les femmes sont absentes des postes les plus élevés, mais la plupart des camps ont un système parallèle de gouvernement exercé par des *sheikhas*. Les grands camps, comme celui de Kalma, ont mis en place une forme de police communautaire et un système de justice. Les *sheikhs* de chaque secteur veillent à ce que les délinquants comparaissent devant eux et, en cas de condamnation à une peine d'amende, le secteur est responsable de son acquittement.

La plupart des déplacés vivent dans ces camps, mais ils sont aussi nombreux à avoir trouvé refuge dans des villes proches de leurs villages détruits. Dans certaines villes comme Kebkabiya, il n'y a pas de camp. Les déplacés vivent au sein de la population qui a presque quadruplé. D'autres se sont installés dans la brousse où, inévitablement, ils n'ont pas accès à l'aide humanitaire ni à la protection. Après la mort des membres de la MUAS tués à Haskanita en septembre 2007, les forces armées soudanaises ont occupé et incendié la ville, et la population s'est enfuie dans la brousse. Le gouvernement a bloqué les routes menant à cette région et, selon les Nations unies, l'aide n'est parvenue aux déplacés qu'au bout d'un mois.

Des déplacés de la région de Labado ont subi le même sort. Bien que de nombreux villageois aient été déplacés et que leurs récoltes aient été détruites à la suite de combats durant le mois de ramadan (septembre-octobre 2007), les Nations unies n'avaient toujours pas réussi à accéder à la région en décembre. Les routes sont bloquées par des postes de contrôle gouvernementaux et les ONG sont empêchées de porter secours à la population. Ces déplacés vivaient dans des abris sous les arbres et, durant la saison des récoltes, les villageois dont les champs n'avaient pas été détruits leur sont venus en aide.

Dans de nombreuses régions du Darfour, les routes sont contrôlées par des Janjawids ou des factions de groupes armés d'opposition, tout autant prêts les uns que les autres à attaquer les voyageurs. Les forces armées gouvernementales, les paramilitaires, les Janjawids et d'autres groupes armés installent des postes de contrôle où ils extorquent souvent de l'argent aux passants. Des convois sont détournés et des autobus interceptés.

« Nous avons quitté Mokjar le dimanche pour nous rendre à Foro Baranga. Pour commencer il y a eu une fouille de routine de la police et nous sommes descendus au poste de contrôle. Après être repartis nous sommes tombés sur un poste de contrôle arabe. Ils nous ont fait descendre du véhicule et nous aligner pour nous fouiller. Nous leur avons dit que nous avions déjà été fouillés par la police. Les Arabes ont répondu : "On ne reconnaît pas ce type de fouille." Ils ont vérifié nos cartes d'identité, la mienne était en règle, mais certains d'entre nous n'avaient pas de papiers. Ils les ont emmenés pour un contrôle et leur ont demandé une amende de 10 000 SDP (3,5 euros) en disant que nous ne pourrions pas repartir si l'amende n'était pas versée. Certains ont payé, mais trois n'avaient pas d'argent. Le chauffeur a payé à leur place. Il y avait des Arabes dans le véhicule, mais ils n'ont pas été obligés de payer. »

« Yaqoub », un fonctionnaire de l'administration locale

Il est souvent difficile d'établir si les individus qui attaquent les véhicules appartiennent aux Janjawids ou à des groupes armés ou s'il s'agit de simples bandits. Dans de nombreuses régions du Darfour, des milices extorquent de l'argent à la population en érigeant des barrages routiers, en confisquant leurs biens ou en exigeant le prix du sang⁶.

C'est ainsi qu'en août 2007, 17 hommes et adolescents vivant dans des camps aux alentours de Kidingir – dans la région du Djebel Marra contrôlée par l'ALS – ont été enlevés par des Janjawids sur la route venant de Nyala. Le chef du groupe arabe auteur des enlèvements a donné, dans un appel téléphonique, diverses raisons à l'appui de sa demande de rançon. Il a affirmé que l'argent était une amende, infligée pour avoir pénétré dans une zone considérée comme territoire arabe, puis qu'il s'agissait du prix du sang (*diya*) pour quatre Arabes qui, selon ses dires, auraient été tués par des personnes déplacées. Les 17 hommes ont été relâchés après le versement de la moitié de la somme réclamée, mais les déplacés vivent dans la peur car ils n'ont pas payé le restant de la rançon.

Un groupe de 17 déplacés originaires de camps de la région de Kidingir, dans le Djebel Marra, ont été enlevés par des Janjawids en août 2007.

« Nous revenions de Nyala et on se dirigeait vers le camp de Kidingir. La plupart d'entre nous étaient des commerçants, il y avait aussi des étudiants, certains venaient de Khartoum. Nous étions à bord d'un camion et quand on est arrivés à Jabra, nous avons été interceptés par des Janjawids. C'était le 2 août 2007. Ils étaient arabes, 54 en tout, certains en uniforme et d'autres en djellabas⁷, à dos de cheval et de chameau. Ils appartenaient aux Jallul Nawa'iba [un groupe nomade]. Ils ont relâché cinq femmes qui voyageaient avec nous et ils ont dit que nous n'aurions pas dû passer par Jabra, que c'était leur terre et que nous devons payer 210 000 000 SDP (environ 80 000 euros).

« Nous étions 17 ; le plus âgé avait cinquante-cinq ans et le plus jeune huit ans. Ils nous ont ligotés par trois avec des cordes et nous avons commencé à marcher vers le Nord. L'enfant de huit ans n'était pas attaché. On a marché pendant trois jours. Une fois arrivés dans un campement arabe, ils nous ont laissés à l'extérieur attachés aux arbres. Pendant le trajet et de temps en temps sous les arbres, ils nous fouettaient ou nous frappaient à coups de crosse de fusil ou à mains nues. Ils n'ont pas frappé l'enfant. Ils ne nous ont pas donné assez de nourriture, juste un repas par jour [...] Deux d'entre nous sont tombés malades. Ils ont fini par nous libérer après soixante-cinq jours de captivité durant lesquels nous sommes restés attachés, mais il nous a fallu trois jours de marche pour rejoindre notre point de départ.

*« Nous sommes rentrés le 12 octobre. Nous avons été absents pendant soixante et onze jours. On a appris que des gens s'étaient cotisés pour payer la moitié de la rançon et que l'autre moitié devrait être versée un mois plus tard. Mais on n'a pas d'argent par ici. Nous n'avons pas déposé de plainte auprès des autorités, à qui nous
plandre
La police est associée à tout cela. »*

Adam Abdallah, un déplacé de Kidingir.

3. Les femmes : le risque omniprésent de viol

« Les femmes ont toujours été les sources de notre culture, les dépositaires de l'histoire, de la poésie et du récit. C'est la raison pour laquelle la culture four n'est pas morte dans les camps. »

Mohammed Baraka, ancien député de Kebkabiya, 2007

Ainsi qu'une femme du camp d'Al Daein, au Darfour méridional, l'a déclaré le 30 novembre 2007 à John Holmes, coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, les femmes sont les principales victimes du conflit. *« Nous avons perdu nos maris, nos villages et nos familles et nous ne pouvons même pas nous rendre en ville ni ramasser du bois en sécurité ; cela dure depuis quatre ans. »*

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les camps de déplacés. Dans certains cas, les hommes de la famille ont été tués ou sont partis. Bien que les hommes exercent les principales fonctions d'autorité dans tous les camps, de nombreux foyers sont dirigés par des femmes et, comme c'est souvent le cas en cas de une crise ou de conflit, ce sont les femmes qui maintiennent la cohésion familiale.

Au Darfour, les attaques qui ont forcé les habitants à fuir leurs terres se sont accompagnées non seulement d'homicides mais aussi de viols. Ces actes ont connu une ampleur sans précédent lors de la campagne massive de déplacement forcé à partir de 2003. Les Janjawids ont utilisé le viol comme arme pour humilier et punir ; les agressions ont souvent été perpétrées en public et des femmes ont été emmenées dans les campements des Janjawids où elles ont été gardées pendant plusieurs mois comme esclaves sexuelles⁸.

Alors que les déplacés fuyaient les campagnes pour trouver refuge dans des camps ou des villages, les Janjawids ont continué d'attaquer et de violer des femmes qui s'aventuraient à l'extérieur pour ramasser du bois ou aller au marché. Ces viols ont un objectif double : chaque viol ou attaque rappelle aux déplacés qu'ils ne sont en sécurité qu'à l'intérieur des camps – leur terre appartient aux Janjawids.

« Il n'y a pas assez de bois aux alentours du camp. Mais les Arabes jammala⁹ dominant la région et nous n'osons pas nous éloigner. Les hommes sont battus et les femmes sont violées. Généralement ils ne tuent pas. Si on se laisse frapper, ils se contentent de frapper, mais si on résiste ils tuent. Quant aux femmes, ils les violent. »

« Ahmad », un déplacé du camp de Durti, novembre 2007

Peu après l'arrivée des forces de la MUAS au Darfour en 2004, des unités ont effectué des « patrouilles du bois » pour protéger les femmes qui sortaient du camp pour ramasser du bois ou chercher de l'eau. Ces patrouilles, qui n'existaient que dans quelques camps, ont pratiquement cessé récemment.

« Les femmes ont peur de sortir pour ramasser du bois, elles ont peur des Janjawids, entre autres. Avant, l'Union africaine les protégeait, mais depuis un an elle ne le fait plus. »

« Fatima », une déplacée originaire de Zalingei, novembre 2007

Toutes les personnes déplacées avec lesquelles Amnesty International a été en contact ont fait le même récit. Les camps sont entourés d'une ceinture de terre dévastée de plus en plus large, sur laquelle il ne reste pratiquement plus un seul arbre. Les ONG tentent de fournir des alternatives au bois de chauffage et des réchauds plus efficaces, mais les femmes risquent toujours d'être violées quand elles sortent du camp.

« Les femmes continuent à sortir pour ramasser du bois, ce qui est dangereux car elles risquent d'être violées. Pourtant nous les laissons sortir parce que les hommes qui ramassent du bois peuvent être tués. »

« Mahmud », un déplacé d'El Geneina, novembre 2007

Les meurtres d'hommes et les viols de femmes sont fréquents à Zalingei, au Darfour occidental, une région en proie à l'instabilité et au conflit. Les auteurs de ces agissements bénéficient de l'impunité. Bien que la plupart des victimes accusent les Janjawids, des informations ont fait état de viols imputables à des militaires et à des policiers soudanais ainsi qu'à des membres d'autres groupes armés d'opposition, notamment les troupes de l'ALS/MM. Des femmes affirment aussi qu'elles risquent d'être violées par des déplacés à l'intérieur des camps.

Souvent, les viols ne sont pas signalés et la plupart des victimes tentent de dissimuler ce qu'elles ont subi. Les femmes qui savent qu'aucun responsable ne sera arrêté n'ont aucune raison de porter atteinte à leur propre réputation et de mettre en danger leurs perspectives de mariage. Les victimes de viol qui ont besoin de soins médicaux préfèrent se rendre dans les cliniques des ONG plutôt qu'à l'hôpital public. Auparavant, les femmes devaient remplir un formulaire (le formulaire 8) pour dénoncer le viol afin d'avoir accès aux soins médicaux. Cette formalité n'est plus nécessaire, mais la réticence profonde à dénoncer les faits à la police persiste.

La plupart des victimes avec lesquelles les délégués de l'organisation se sont entretenus ont affirmé que la police effectuait rarement une enquête sur les cas de viol signalés. Lorsque des

investigations ont lieu, les responsables sont rarement arrêtés et lorsqu'un suspect est placé en détention, l'affaire n'arrive qu'exceptionnellement devant un tribunal. Dans le cas où les violeurs présumés appartiennent à l'armée soudanaise, il est impossible d'obtenir justice. Y compris lorsque la victime est en mesure d'identifier ses agresseurs, les forces armées refusent d'ouvrir une enquête et la police, même si elle est disposée à mener des investigations, n'a pas la possibilité de procéder à des arrestations.

Par le passé, des femmes qui avaient dénoncé un viol ont été arrêtées pour adultère. Toutefois, aucun cas n'a été signalé au Darfour au cours des deux dernières années ; ceci résulte probablement du fait que les observateurs des droits humains des Nations unies assurent un suivi de tous les cas de viol qui sont signalés.

Un rapport du groupe d'experts des Nations unies mandaté par la résolution 4/8 du Conseil des droits de l'homme recense 57 cas de viol signalés, essentiellement au cours du second semestre de 2007. Une vingtaine ont été commis par des membres des forces armées soudanaises, quelques-uns par des policiers et la plupart des autres par des hommes armés non identifiés. Dans un cas, un homme armé a violé une femme qui ramassait du bois avec un groupe de neuf autres femmes à deux kilomètres du camp de déplacés de Niyertiti Nord. Enceinte de huit mois, elle n'avait pas réussi à s'enfuir comme ses compagnes. Bien qu'ayant été blessée au dos et aux mains, cette femme n'a pas déposé de plainte, persuadée que les policiers ne feraient rien¹⁰.

« Nous sommes sorties du camp en mai l'été dernier [2007]. On était cinq amies de treize à seize ans, et nous sommes allées ramasser du bois.

« Nous ne nous sommes pas éloignées du camp parce que beaucoup de femmes avaient été attaquées ; nos parents nous avaient dit d'être prudentes et de faire bien attention. Nous avons donc pensé qu'il serait plus sûr d'aller à côté du camp de l'armée.

« On avait commencé à ramasser du bois quand trois hommes armés en uniforme militaire sont venus vers nous. Nous avons pensé qu'il s'agissait de soldats car les Janjawids se déplacent le plus souvent à dos de cheval ou de chameau. Quand ils se sont approchés, ils ont dit "al salam aleikum" [la paix soit sur vous] et nous avons répondu "wa aleikum salam" [et sur vous aussi]. Puis l'un d'eux m'a demandé de l'eau, et j'ai répondu que nous étions là pour ramasser du bois et que nous n'avions pas d'eau. J'ai ajouté qu'il pourrait trouver de l'eau au café tout proche.

« Ils sont partis et nous avons décidé de ne pas traîner et de rassembler tout de suite en fagots le bois que nous avons ramassé. C'est alors que trois hommes, qui n'étaient pas en uniforme, se sont dirigés droit vers nous. J'ai reconnu celui qui m'avait parlé et j'ai crié que c'étaient les mêmes hommes et qu'il fallait partir en abandonnant le bois. Mais l'homme s'est approché. Il a dit : "Vous, les femmes fours, vous vivez maintenant dans des camps comme des poulets parce que les jeunes Fours ont pris la tête de la rébellion contre le gouvernement..." J'ai crié aux autres filles de partir. Nous sommes parties en courant et nous avons entendu un coup de feu. Les hommes criaient : "Arrêtez, sinon nous allons vous tuer toutes !" Il nous a ordonné de nous asseoir par terre et nous avons obéi.

« Ils ont essayé de nous emmener dans un khor [lit à sec d'une rivière] voisin. Nous avons chuchoté les unes aux autres de courir dans des directions différentes. Ils ont tiré une nouvelle fois quand nous avons commencé à courir et dans la panique j'ai trébuché sur un rocher et je suis tombée. Trois filles ont réussi à s'enfuir. Le même homme est venu directement vers moi. Il a dit : "Tu parles trop, c'est toi qui as dit aux autres de courir, tu es aussi arrogante que les rebelles et impolie comme eux." J'ai répondu : "Tu as peur d'eux et tu te montres courageux face à des femmes." Il m'a giflée sur la joue droite et je suis tombée. L'un de ses camarades lui a dit : "Ne frappe pas l'esclave [khadim] avec tes mains, tu n'arriveras jamais à faire disparaître la saleté." L'homme a commencé à arracher ma tawb [tunique] alors que j'étais par terre, je l'ai repoussé et il est tombé. Je me suis relevée et j'ai pris une grosse pierre pour le frapper mais un autre m'a attrapée solidement par derrière et il m'a fait retomber. Les deux hommes m'ont arraché les vêtements

et ils m'ont violée jusqu'à ce que je perde connaissance. Quand je suis revenue à moi, j'étais nue et j'avais le corps recouvert d'urine. En me voyant dans cet état, je me suis mise à crier et à pleurer.

« Mon frère aîné s'était précipité sur les lieux quand les filles qui s'étaient enfuies lui avaient raconté ce qui s'était passé. Il m'a entendue et il est venu me chercher. En me voyant, il est tombé par terre, il ne pouvait pas supporter de me voir dans cet état et il a jeté sa djellaba sur moi pour que je me couvre. Il s'est lui-même mis à pleurer amèrement. Il m'a emmenée dans un endroit où je me suis cachée jusqu'au coucher du soleil, puis nous sommes rentrés au camp. Je suis allée dans notre tente et mon frère s'est rendu directement chez le sheikh du camp pour dénoncer les faits.

« Le sheikh qui est quelqu'un de bien est venu me voir. Il a dit à ma famille que c'était un véritable crime mais que les agents de sécurité ne l'autorisaient pas à dénoncer de tels faits et que nous devions aller au poste de police. Le sheikh nous a accompagnés au poste de police de Zalingei. Le policier de service était arabe et quand mon frère et le sheikh ont commencé à raconter l'histoire, il les a interrompus en disant : "La fille a l'air très propre, qui peut croire qu'elle a été violée ?" Mon frère lui a dit que j'étais couverte d'urine et que je m'étais lavée. Le policier n'a pas voulu enregistrer la plainte et il ne nous a pas donné le formulaire 8. Il a dit que ce type d'affaire devait être signalé le matin aux heures de bureau. Ma mère pleurait et le policier lui a dit de se taire sinon il la mettrait en détention. Mon frère lui a répondu que ma mère ne pouvait rien faire d'autre que de pleurer, les procédures étant trop rigides pour aider les victimes. Le policier a sauté de sa chaise et il a demandé à un de ses collègues d'arrêter mon frère, affirmant qu'il avait insulté la police et troublé l'ordre public. Mon frère a été détenu quatre semaines sans jugement.

« Maintenant je vais bien et je suis mariée, mais je n'oublierai jamais ce qui s'est passé [...] J'ai l'impression qu'un jour je rejoindrai les mouvements¹¹ pour me venger de ce qui m'est arrivé. Je connais les hommes qui m'ont violée. J'ai toujours un couteau sur moi ; si jamais je rencontre l'un ou l'autre d'entre eux je n'hésiterai pas à le poignarder [...]

« J'ai toujours en tête les images de ce jour-là. Je ne peux pas dire que je suis complètement guérie. Le choc est terrible. Je ne fais pas confiance à la police et je ne pourrai jamais le faire. »

« Amina » (cette jeune femme déplacée a demandé que non seulement son nom mais aussi celui de son camp soient tenus secrets).

4. À l'intérieur des camps, les fusils ne coûtent pas cher

« Les mouvements et les gens qui sont favorables au gouvernement ont des armes à l'intérieur des camps, en général des J-3 et des kalachnikovs. Le gouvernement donne quelques armes aux forces de sécurité, et nous on pense que c'est pour tuer certaines personnes, mais je n'ai pas de noms. Et les mouvements peuvent tuer des personnes parce qu'ils pensent que ce sont des espions de la sécurité. »

« Mahmud », un militant d'El Geneina

La couleur politique des camps change constamment. Dans certains, les gens sont hostiles à tous les groupes armés ; dans d'autres ils entretiennent une allégeance passionnée et engagée à l'égard d'un groupe d'opposition donné ; dans d'autres encore ils sont partagés entre différents groupes.

Nombreux sont les camps où sont apparues des tensions internes. Il s'agit surtout de ceux où existe une minorité soutenant l'ALS/MM, signataire de l'Accord de paix avec le gouvernement. Dans certains cas, les sympathisants de l'un des groupes armés, souvent la faction de l'ALS d'Abdel Wahed Mohammed Nour (ALS/AW), utilisent la structure du camp pour y étendre leur domination. Toutefois, malgré les frustrations et les tensions occasionnées par quatre années sans solution en vue, la plupart des camps ont réussi à minimiser les dissensions motivées par des considérations ethniques ou politiques. Dans le camp d'Abu Shouq, des manifestations d'hostilité ont eu lieu certains jours contre ceux qui ne soutenaient pas Abdel Wahed Mohammed Nur, aujourd'hui le plus farouche opposant à l'Accord de paix sur le Darfour. Pendant plusieurs jours, le climat à l'intérieur du camp était si tendu que le personnel des organisations humanitaires ne pouvait pas y pénétrer. Puis, d'après ce que nous a fait savoir l'administration du camp, on a pu faire comprendre à toutes les parties que ceux qui n'avaient pas les mêmes convictions politiques devaient essayer de vivre pacifiquement ensemble.

Kalma est un camp particulier. Il s'agit du deuxième camp par la taille, avec au moins 90 000 personnes (les administrateurs locaux citent un chiffre deux fois plus élevé) et 29 groupes ethniques. Il est surpeuplé et les conditions de vie y sont souvent sordides. Ici, comme dans d'autres camps, les relations entre groupes ethniques autrefois alliés se sont détériorées depuis la signature de l'Accord de paix sur le Darfour par Minni Minawi, un Zaghawa, et le refus de signer d'Abdel Wahed Mohammed Nur, de l'ethnie four. Le camp est surveillé par des agents de sécurité à des postes de contrôle situés à

l'entrée, et il arrive souvent que la police empêche des personnes d'entrer ou de sortir.

Tous les groupes ethniques du camp de Kalma possèdent des armes. À une époque, il y avait une organisation de jeunes forte et unie mais, d'après les Nations unies et d'autres sources dont des représentants ont visité les camps, les jeunes ont maintenant formé des groupes d'autodéfense, par ethnie : les Fours, les Masalits, les Zaghawas et les Dajos. Les Nations unies ont noté plus de 10 incidents armés entre le 16 et le 22 octobre 2007, observant qu'une grande partie de ces violences avaient été attribuées à des Fours armés, dont des enfants, et qu'elles étaient dirigées contre d'autres ethnies du camp. Ainsi, les 16 et 17 octobre, il y a eu des tirs entre des Zaghawas et des Masalits, sympathisants de l'ALS-MM, et des Fours et des Dajos, qui soutiennent l'ALS-AW. En outre, le 18, au moins quatre femmes et enfants ont été blessés lors d'affrontements au cours desquels les commerçants ont reçu l'ordre de fermer leurs boutiques tandis que les émeutiers démolissaient leurs étals et tiraient des coups de feu en l'air. Le lendemain, ceux-ci sont revenus et ont frappé des civils¹².

La présence d'armes dans ces camps a entraîné une détérioration de la sécurité. Les armes sont bon marché. D'après certaines sources, on peut parfois acheter un revolver pour seulement 17 euros. Du fait de cette prolifération, les vols et les agressions ne font qu'augmenter. Dans une telle atmosphère pesante, où les désaccords politiques sont nombreux et où des personnes sont soupçonnées d'être des informateurs du gouvernement, il arrive que les disputes dégèrent et que des coups de feu sont tirés.

« Dans le camp de Krindig, à El Geneina, il y a des armes à feu, tout le monde à une arme mais elles sont en général enterrées. Les agents du gouvernement peuvent déferler dans le camp un matin de bonne heure avec leurs fusils. Il n'y a aucune autorité dans le camp de Krindig. »

« Abdel Rahman », un militant d'El Geneina membre d'une ONG

Bien que le gouvernement soit tenu de préserver la nature civile et humanitaire des camps pour personnes déplacées, il ne l'a en général pas fait. La situation est rendue encore plus complexe par le fait que les personnes déplacées se méfient des initiatives avancées par le gouvernement. Certaines d'entre elles se sont entretenues avec les délégués d'Amnesty International et ont accusé le gouvernement d'être responsable de leur situation, déclarant que tant qu'elles ne se sentiraient pas plus en sécurité, elles ne voudraient pas se séparer de leurs armes.

En outre, les personnes hébergées dans ces camps redoutent les forces de sécurité gouvernementales lorsqu'elles effectuent des descentes à la recherche d'armes, car ces opérations sont

invariablement accompagnées d'arrestations et de passages à tabac arbitraires. Le 20 novembre 2007, la police a donné trois jours aux résidents du camp de Kalma pour remettre toutes leurs armes, annonçant qu'au-delà de ce délai elle confisquerait par la force toute arme qui ne leur aura pas été remise. Du coup, les résidents du camp ont érigé des barrages à l'intérieur même de celui-ci. Des observateurs d'ONG ont décrit la panique qui a régné devant l'imminence du raid. Des membres de la direction du camp ont déclaré à Amnesty International qu'il y avait bien des armes et qu'ils étaient disposés à s'en séparer, mais uniquement en les remettant à une force de la MUAS ou des Nations unies. Finalement, grâce à l'intervention des Nations unies et de la MUAS, aucune descente n'a eu lieu dans le camp – pas plus qu'une opération de désarmement.

Dans les camps situés autour de Zalingei, une série d'attaques armées survenues en juin 2007 a fait au moins cinq morts parmi les occupants du camp, tués pour la plupart par des tireurs non identifiés. Adam Adam, un militant et chef local employé d'une ONG humanitaire qui travaillait comme gardien et opérateur à un point d'eau du camp de Khamsa Degaig, a été tué à bout portant par trois tireurs.

5. Le désespoir d'une jeune génération sans illusions

« Combien sont morts, et qui va s'occuper des familles ? Regardez ces camps. Il n'y a pas de sécurité, il n'y a même pas d'école secondaire. Cette génération sera celle de la colère, pour les garçons comme pour les filles. »

« Mohammed », un militant politique du Darfour

Sur les quatre millions de personnes touchées par le conflit au Darfour, 1,8 million ont moins de dix-huit ans. Environ un million sont des enfants déplacés dont 120 000 sont arrivés depuis avril 2006¹³.

Grâce à une mobilisation massive de l'UNICEF et de différentes ONG, il y a des écoles primaires dans tous les camps. Au total, 28 p. cent des enfants en âge d'aller à l'école primaire fréquentent ces écoles, et parmi eux 46 p. cent sont des filles. Bien que ce chiffre global soit faible, il est supérieur à ce qu'il était avant la crise du Darfour.

Mais avant la crise, les jeunes avaient accès aux travaux des champs et à d'autres emplois. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Les garçons qui vivent près d'une ville dans des régions relativement sûres peuvent parfois trouver du travail sur les marchés ou comme porteurs ou gardiens de bétail, mais la plupart du temps les jeunes restent dans les camps à ne rien faire.

« Les garçons n'ont rien à faire, ils n'ont pas de travail, ils passent la journée à jouer au foot ou à des jeux traditionnels. Vous pouvez en voir plus de 100 assis sous un arbre. Avant, ils auraient peut-être fabriqué des petits objets à partir de ce qu'ils trouvaient, des jouets en métal ou des petits chariots, mais maintenant il n'y a même pas ce qu'il faut pour en fabriquer et ils ne peuvent pas sortir des camps pour aller en chercher. »

« Ibrahim », un Masalit de Gereida

« Les garçons de dix-huit ans se sentent perdus, ils n'ont pas de travail, en particulier ceux qui sont allés à l'école, ils vivent de l'assistance. »

« Ali », une personne déplacée du camp d'Abu Shouk

Les filles déplacées qui vivent dans les villes ou à proximité peuvent trouver des petits travaux mal payés à laver du linge ou faire des ménages. Elles sont fortement exposées au risque de subir des violences.

« Les filles qui vont en ville pour travailler doivent travailler très dur, car les salaires sont très bas. Elles lavent du linge toute la journée. L'une d'elles a passé la journée entière sans manger, sauf quelques biscuits, elle était complètement épuisée. Elles travaillent très dur parce qu'elles ne veulent plus dépendre de leurs parents, mais souvent elles dépensent tout leur argent pour s'acheter des produits cosmétiques [...] Parfois elles sont victimes de sévices et tombent enceintes ; [...] Alors il arrive qu'elles se fassent avorter, mettant leur vie en danger, c'est fait en cachette... »

« Abdel Rahman », un militant d'El Geneina membre d'une ONG

Il arrive que les jeunes forment des groupes d'autodéfense, comme dans le camp de Kalma. La situation présente ne semble leur donner aucun espoir, et quoi qu'ils fassent, ils peuvent être accusés d'appartenance à un groupe armé. En proie à la colère et à la frustration, certains rejoignent les groupes armés, ce que les dirigeants des camps nient toutefois.

« Les garçons adolescents ne peuvent pas quitter les camps ; ceux qui le font sont soumis à une enquête et risquent d'être accusés de soutenir les Tora Bora, de se faire tabasser ou arrêter et d'être traités de hors-la-loi. Ceux qui sont désespérés vont peut-être rejoindre ces mouvements mais leurs parents ne sont pas d'accord,

et s'ils sont trop jeunes, les mouvements ne vont pas les accepter¹⁴. »

« Ibrahim », membre du comité administratif de Kalma

« Dans les camps autour d'El Geneina, les jeunes constituent une catégorie de personnes très en colère, qui n'ont jamais vécu ailleurs que dans les camps, au milieu de la guerre et encore dans les camps, et ils se demandent pourquoi ils vivent aux abords d'une ville où il y a des gens qui ont une vie décente à quelques mètres d'eux. Ce ne serait pas facile pour eux de retourner dans leur village. Il n'y a pas d'école secondaire, pas de formation professionnelle, rien à faire si ce n'est rejoindre un groupe qui se bat. »

Seifeldin Nimer, un habitant d'El Geneina, ancien employé d'une ONG

Les adultes parlent de leur manque d'espoir face à la « fracture » d'une société où « *les jeunes ne veulent pas [les] écouter puisqu'[ils n'ont] pas de travail* ».

« Il se passe toutes sortes de choses qui n'avaient pas lieu auparavant. À Kabkabiya, des personnes déplacées viennent mendier sur les marchés, dans les bureaux des autorités et dans les organisations. Il n'y avait rien de tout ça dans le passé. Ils vont même près des restaurants pour manger les restes que l'on jette. Maintenant, il y a de plus en plus de gens qui fument le bhangou [la marijuana] ou qui sniffent de l'essence. La nuit, des coups de feu sont tirés à l'aveuglette et personne n'est en sécurité. Une partie de la jeunesse se rallie à ces mouvements du fait de ces pressions. »

« Adam », un travailleur de Kabkabiya

C'est extrêmement difficile d'estimer le nombre d'enfants enrôlés dans les groupes armés, les milices janjawids et les groupes paramilitaires. Lors d'un entretien avec des dirigeants de deux différentes factions de l'ALS dans la région du Djebel Marra, chacun d'eux a reconnu qu'il y avait bien eu des recrutements d'enfants dans le passé, « *puis la Croix-Rouge a organisé un atelier et nous a dit qu'on ne devait pas continuer à enrôler des enfants, alors nous avons arrêté et nous les avons renvoyés* ».

6. Le danger des réinstallations et des retours forcés

« Je suis alarmé par les nouvelles du transfert forcé la nuit dernière de personnes qui étaient dans le camp d'Otash, à Nyala, dans le sud du Darfour et non seulement par la manière dont ce transfert a apparemment eu lieu mais aussi du fait qu'il peut contribuer à davantage de violence. Nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants du gouvernement soudanais et nous avons insisté sur le fait que tout transfert devait être volontaire et conforme aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes [à l'intérieur de leur propre pays]. »

John Holmes, secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence, le 29 octobre 2007 (traduction non officielle)

Depuis le début de la crise au Darfour, les administrateurs locaux ont tenté de faire pression sur les personnes déplacées pour qu'elles quittent les camps et rentrent dans leur village, mais elles ont toujours refusé d'y retourner, disant qu'elle ne se sentaient pas en sécurité.

Le 22 août 2004, le gouvernement du Soudan a signé avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) un protocole d'accord qui garantissait le caractère volontaire et la sécurité des retours et aux termes duquel l'OIM pourrait se rendre sans entraves auprès des personnes déplacées. Ce protocole d'accord a été maintes fois rompu.

Aux termes du droit international, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent se voir donner les moyens de participer pleinement et librement à toute décision sur la question de savoir si elles doivent rester sur place, retourner chez elles ou s'installer dans une autre région du pays. Pour cela, elles doivent être informées sur la situation dans la région d'où elles viennent et celle où il est question de les réinstaller, sur les procédures de retour ou de réinstallation et sur leurs conditions de vie futures, notamment l'accès au logement, à la terre et aux moyens de subsistance¹⁵.

Même si la plupart des personnes déplacées ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour oser quitter les camps et retourner dans leur village, des accords ont été conclus cette dernière année, dans quelques rares régions, entre des groupes d'opposition armés et des groupes arabes locaux ; des enclaves sûres ont ainsi été créées où les habitants ont pu retourner cultiver la terre. Ces accords et ces retours donnent de l'espoir pour l'avenir, mais ils sont

exceptionnels. La plupart du temps, même si le gouvernement participe à l'enregistrement de ce type d'accords de réconciliation, les paysans demeurent sous le contrôle de groupes arabes ou sous la protection de groupes armés. Dans les deux cas ils peuvent être amenés à payer des taxes, mais ceux qui sont surveillés par des groupes arabes vivent pratiquement en captivité¹⁶.

« Je viens du village de Durso, dans la localité de Shataya, province de Kass (Darfour méridional). En mars 2004, les villages ont été attaqués et leurs habitants se sont enfuis. J'étais étudiant à l'université de Nyala, mais je n'ai pas pu terminer mes études à cause de la guerre. À Durso nous avons une exploitation de 4 feddan [16 800 m²] avec 40 citronniers et goyaviers. Nous faisons aussi pousser des tomates et du shatta [du piment rouge]. Nous avons 72 bovins dont 27 appartenaient à mon grand-père, 15 moutons, 33 chèvres et sept chevaux. En avril 2006, le gouvernement nous a dit que les conditions de sécurité étaient bonnes, mais je pensais qu'il n'était pas raisonnable de retourner sur place, pour des raisons de sécurité. Mais comme j'avais déjà été détenu par eux, ils ont exercé des pressions sur moi. Et ils ont dit : "Nous ne voulons plus te voir dans le camp." Comme j'avais peur, j'ai pris le transport en commun jusqu'à Nyala, puis je suis allé à mon village. J'ai emmené avec moi ma mère et mon frère Osman, âgé de dix-huit ans, et j'ai laissé ma femme au camp de Kalma.

« Avant, 680 familles vivaient à Durso, mais quand j'y suis arrivé il n'y avait qu'une quinzaine de personnes, dont trois Arabes. Les Arabes étaient habillés comme s'ils appartenaient à l'armée soudanaise. Ils portaient des armes et avaient deux téléphones satellitaires Thuraya. Ils ont dit qu'il n'y avait pas de problème et encourageaient les gens à cultiver la terre. À part ces personnes, le village était désert. Nous allions tous aux champs dans la journée, et la nuit on dormait ensemble, sous la garde des Arabes. Il y avait quatre femmes parmi nous. J'ai fait pousser des tomates et du shatta, et mon frère a planté des haricots et du millet. Les autres personnes cultivaient les mêmes choses.

« Nous sommes restés plus de quatre mois dans le village, et nous avons vu que la récolte allait être bonne. Puis, avant le début de la moisson mais une fois qu'ils savaient qu'elle serait bonne, sept Arabes sont arrivés un vendredi vers neuf heures, armés, de l'ouest du village. Ils ont détaché mes deux chèvres et ils ont abattu mon frère Osman. C'était en septembre 2006. Nous avons aussi nettement entendu des coups de feu venus de la partie est du village, et on appris qu'Idris et Mubarak et Gubba avaient été tués, tout comme Osman Abaker dans le village de Silba, à une demi-heure à pied du nôtre. Les Arabes sont partis dans les champs sur leurs chevaux et ils ont détruit la récolte, nous n'avons rien pu ramasser. J'ai accompagné ma mère au camp de Kassa, où se trouvait mon père, puis je suis retourné à Kalma. Maintenant je sais que ce que le gouvernement m'a dit, ce n'était pas vrai ».

Omar Ali, trente-deux ans, un résident du camp de Kalma

La terre et l'agriculture ont une telle importance pour les personnes déplacées que certaines feront de gros sacrifices pour cultiver quelques plantes. Autour des abris du camp d'Ardamata, des personnes déplacées ont planté des graines pour tenter de faire pousser quelques cultures sur des lopins de terre minuscules. Pendant la saison des pluies, elles essaient souvent de faire quelques cultures à l'extérieur des camps. Ailleurs, comme à Tawila, ceux qui partent deux ou trois jours dans le Djebel Marra pour préparer la terre et semer doivent se cacher des Janjawids qui risquent de les attaquer, puis revenir se réfugier dans le camp.

La plupart de ceux qui sont rentrés chez eux ont dû faire face à des difficultés et à l'insécurité. Dans de nombreuses régions, des groupes d'Arabes occupent maintenant des terres que les paysans sédentaires ont désertées entre 2003 et 2005. Dans certains cas ils les exploitent, mais souvent ils y font simplement brouter leurs bêtes. Parmi ceux qui se sont installés sur les terres de personnes déplacées dans certaines régions du Darfour occidental, notamment à Wadi Saleh et Wadi Azoum, plus de 30 000 sont venus du Tchad voisin et appartiennent pour la plupart à des groupes arabes ; ils ont été considérés comme des réfugiés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Dans le rapport du HCR il était demandé que les propriétaires des terres puissent retourner dans leur village dès que les conditions de sécurité le leur permettraient ; les personnes déplacées n'en considèrent pas moins que la décision du HCR équivaut à une ratification de la mainmise sur les terres¹⁷.

D'après les statistiques gouvernementales, qui ne peuvent pas être confirmées, plusieurs dizaines de milliers de personnes sont retournées sur leurs terres. Amnesty International, qui n'a pas pu se rendre au Darfour, a relevé peu de cas où les gens ont pu revenir. En revanche, les récits faisant état de l'insécurité et des difficultés

inhérentes à ces retours sont très nombreux.

Ainsi, un petit groupe de personnes déplacées originaires des environs de Zalingei sont parties vers leurs villages, Margouba et Talga Shaban¹⁸. Attaquées dès leur arrivée, apparemment par des Janjawids, elles sont retournées le même jour à Zalingei. En 2007, le gouvernement a de nouveau exprimé sa volonté d'encourager ou de forcer des personnes déplacées à quitter certains camps. Visant en particulier le camp de Kalma, il avait manifestement pour objectif de faire partir ces personnes vers d'autres camps qu'il contrôle mieux, ou de les inciter à aller dans des villages proches de chez elles. Après les troubles occasionnés dans le camp par des factions armées (voir plus haut), quelque 10 000 personnes déplacées ont fui vers d'autres camps de la région (Direig, Otash, al Salam, al Serif, Sakali) ou vers la ville de Nyala. Le 19 octobre, les forces soudanaises ont pénétré dans le camp de Kalma. Au cours de l'opération qui a suivi, une personne aurait été tuée, au moins 17 ont été blessées et près de 175 abris ont été incendiés. Le 20 octobre, en présence du gouverneur du Darfour méridional, le représentant de la CAH a déclaré lors d'une réunion regroupant des agences de l'ONU et des ONG que les personnes déplacées seraient réinstallées à partir du 22 octobre. Il a donné une liste de lieux qu'il mettait en avant comme étant des zones de réinstallation¹⁹.

Dans l'après-midi du 29 octobre 2007, l'armée et la police soudanaises ont pénétré dans le camp d'Otash, où s'étaient réfugiés une grande partie de ceux qui avaient fui les troubles de Kalma. Les forces de sécurité ont expulsé les derniers arrivants pour les reloger dans un village appelé Amakisara, à 23 kilomètres de Nyala. Des membres de la MUAS – personnel militaire, observateurs et policiers – se sont présentés au camp, mais le colonel des forces armées soudanaises responsable de l'opération leur a ordonné de partir. Ils ont vu des résidents du camp fuir, tandis que des tentes étaient détruites et des biens emportés dans des camions. Trente-six personnes ont été arrêtées et plusieurs centaines ont été forcées de monter dans des camions. Un certain nombre d'entre elles auraient été emmenées à Amakisara. D'après les informations reçues, les habitants d'Amasikara n'étaient pas préparés à recevoir ces personnes déplacées et n'étaient pas heureux de les accueillir. La plupart de ces dernières ont fini par retourner à Kalma.

Dans d'autres camps, le gouvernement a fait usage d'un mélange de moyens d'incitation (en donnant de l'argent à des familles démunies) et de pression pour convaincre les personnes de partir. Plusieurs dizaines d'entre elles ont déclaré à Amnesty International qu'elles n'accepteraient d'aller dans des villages de réinstallation proposés par les autorités que s'ils étaient construits sur l'emplacement de leurs anciens villages ; elles voulaient rentrer chez elles, mais les conditions de sécurité n'étaient pas garanties.

Il arrive fréquemment que les autorités tentent de transférer les personnes déplacées vers des villages, et non vers des camps. Ces villages sont souvent situés près du foyer d'origine de ces personnes, auquel cas la mesure du gouvernement peut s'apparenter à un retour forcé.

Certes, il est important de veiller à empêcher la surpopulation des camps et à en éviter la militarisation, mais les autorités ne doivent en aucune circonstance transférer par la force les personnes qui y vivent pour les renvoyer dans leur lieu d'origine. Le conflit continue de sévir au Darfour. Les retours forcés ne feront qu'exposer les personnes visées à de nouveaux dangers et à les éloigner des organisations humanitaires. Amnesty International demande aussi au gouvernement du Soudan de ne pas rompre les accords conclus avec l'ONU et l'OIM et de ne pas renvoyer les personnes déplacées sous la contrainte. Le transfert de personnes déplacées devrait toujours se faire sur la base du consentement éclairé et en connaissance de cause, et d'une manière respectueuse de leur sécurité et de leur dignité.

7. Normes internationales relatives à la protection des personnes déplacées

« [L]es personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État²⁰ ».

Les personnes déplacées de force qui franchissent la frontière internationalement reconnue d'un État peuvent être protégées par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le protocole de 1967 s'y rapportant, ou par la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA, aujourd'hui l'Union africaine) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. En revanche, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ne peuvent se prévaloir de la protection prévue par le droit international relatif aux réfugiés et ne sont pas protégées par un traité international particulier. À la différence des réfugiés, elles restent dans le pays où elles résident. Elles devraient bénéficier, en vertu du droit international et national, des mêmes droits et libertés que les autres personnes qui vivent dans leur pays. et devraient être protégées par le droit international humanitaire et relatif aux droits humains²¹, ainsi que par la législation nationale et régionale. Leur situation est tragique car il est fréquent – et c'est le cas pour le Soudan – que l'entité chargée de les protéger soit aussi celle qui les a contraintes à fuir.

Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (Principes directeurs) énoncent « *les droits et les garanties concernant la protection des personnes contre les déplacements forcés et la protection et l'aide qu'il convient de leur apporter au cours du processus de déplacement, ainsi que pendant leur retour ou leur réinstallation et leur réintégration*²² ». Ces Principes reflètent le droit international relatif aux droits humains et le droit international humanitaire et sont compatibles avec eux. Amnesty International estime qu'ils devraient faire partie intégrante de la stratégie de tout État confronté à des situations de déplacements internes de population.

Les Principes directeurs réaffirment des droits humains internationalement reconnus, parmi lesquels :

- le droit d'être protégé contre un déplacement arbitraire (Principe 6) ;

- le droit de jouir, sur un pied d'égalité, des mêmes droits et libertés que le reste de la population du pays et de ne faire l'objet d'aucune discrimination fondée sur leur situation en tant que personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Principe 1) ;
- les droits à la nourriture, à l'eau potable, à un abri ainsi qu'à la dignité et à la sécurité ; si les autorités nationales ne peuvent les garantir, elles devront accepter l'aide de la communauté internationale (Principes 8 et 18) ;
- la protection contre les attaques directes et indirectes, la torture, le viol et l'exploitation sexuelle (Principes 10 et 11) ;
- le droit à la liberté de mouvement et à la liberté de choisir son lieu de résidence : « *Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont, en particulier, le droit d'entrer librement dans les camps ou autres zones d'installation et d'en sortir librement* » (Principe 14) ; l'article 12-3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Soudan est partie, garantit également le droit à la liberté de mouvement et à la liberté pour chacun de choisir son lieu de résidence ;
- le droit de rechercher la sécurité dans une autre partie du pays (Principe 15).

Le gouvernement du Soudan a exprimé son intention de respecter les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays dans un certain nombre de déclarations. Les principes de Khartoum de 2003²³ en particulier réaffirment certains des aspects des Principes directeurs, qu'ils considèrent comme « *d'utiles outils pour l'élaboration et l'évaluation de politiques et de législations nationales appropriées sur les déplacements internes* », regroupant l'ensemble des normes internationales existantes en matière de déplacements internes de populations.

Néanmoins, le gouvernement du Soudan s'est montré incapable d'assurer la protection des civils au Darfour, qu'il s'agisse de personnes déplacées ou non.

Ce pays est partie au PIDCP et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine), qui garantissent le droit à la vie et à l'intégrité physique ainsi que le droit d'être protégé de la torture et du viol, entre autres. L'article 12-1 de la Charte africaine dispose : « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, sous réserve de se conformer aux règles édictées par la loi.* » Selon le Comité des droits de l'homme des Nations unies, l'article 12-3 du PIDCP, qui garantit le droit de circuler librement et le droit de

choisir librement son lieu de résidence, « *comprend le droit d'être protégé contre toute forme de déplacement forcé* ».

8. Recommandations d'Amnesty International

« Le gouvernement fait constamment pression sur nous pour que nous retournions chez nous. Mais nous répondons que nous ne pouvons pas tant que les problèmes qui nous ont poussés à partir ne sont pas résolus. »

« Abdel Rahman », un Masalit de Gereida

Le gouvernement du Soudan doit :

- cesser de faire obstacle au déploiement complet de la MINUAD ;
- faciliter, et non empêcher, les opérations de la MINUAD afin qu'elle puisse se déployer rapidement, en lui fournissant tous les moyens nécessaires et en lui garantissant la liberté de circulation ;
- désarmer les milices janjawids et faire en sorte que les forces paramilitaires gouvernementales soient soumises à un strict contrôle hiérarchique, en attendant leur désarmement dans le cadre d'un programme intégré de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;
- veiller à créer une zone de sécurité autour des camps de personnes déplacées et empêcher les milices janjawids, les forces paramilitaires et les groupes armés de s'en approcher ;
- mettre un terme à l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits humains et veiller à ce que quiconque agresse une personne déplacée soit traduit en justice ;
- mettre fin à tout déplacement forcé et à tout retour forcé des personnes déplacées ;
- faire en sorte que toutes les personnes déplacées, notamment celles qui se trouvent dans les camps, bénéficient d'un abri et du minimum essentiel en ce qui concerne la nourriture, l'eau et les soins de santé ;
- s'assurer que tous les camps de personnes déplacées soient situés dans des endroits où la sécurité de ces personnes pourra être garantie et où elles pourront avoir accès à des emplois, des services de santé, des écoles, des centres d'accueil pour enfants et d'autres services sociaux ;
- garantir que le droit à la liberté de mouvement des personnes déplacées soit respecté et que celles-ci ne soient pas réinstallées ailleurs contre leur gré ;
- veiller à ce que les enfants déplacés disposent d'un enseignement primaire libre et obligatoire jusqu'à l'âge minimum légal auquel il est possible de travailler, et prendre des mesures pour qu'ils puissent progressivement bénéficier des mêmes possibilités d'accès à l'enseignement secondaire ;
- faire en sorte que les personnes déplacées se voient restituer leurs habitations, terres et biens ou, lorsque cela s'avère impossible,

qu'elles obtiennent des réparations et des indemnisations pour les pertes et les dommages subis dans le cadre du conflit.

Les groupes d'opposition armés doivent :

- mettre un terme aux attaques directes et aveugles contre des civils ;
- cesser d'introduire des armes dans les camps de déplacés ;
- mettre fin au recrutement d'enfants soldats ;
- ne plus faire obstacle au déploiement complet de la MINUAD et cesser leurs attaques et menaces d'attaques contre elle ;
- respecter le caractère civil et humanitaire des camps de déplacés.

La communauté internationale doit :

- veiller à ce que la MINUAD soit dotée de moyens et d'effectifs suffisants pour protéger efficacement les civils.

La MINUAD doit :

- assurer la protection des personnes se trouvant dans les camps de déplacés en postant des unités de la force de protection des Nations unies près de chaque camp, en patrouillant en permanence et, notamment, en accompagnant les personnes déplacées lorsqu'elles vont ramasser du bois ou se rendent au marché ;
- assurer la protection de l'aide et des véhicules humanitaires en fournissant, si besoin est, des escortes armées, et garantir la sécurité des routes au moyen de patrouilles permanentes ;
- veiller à ce que les camps de déplacés soient situés dans des régions sûres et qu'aucun camp ne soit transféré sans l'accord des personnes déplacées ;
- faciliter un retour sans risque, digne et volontaire des personnes déplacées ; la MINUAD doit également apporter son aide aux personnes qui souhaitent se réintégrer ou se réinstaller ailleurs, et s'assurer que les réinstallations et les retours sont volontaires en demandant que les personnes déplacées participent à l'ensemble des processus de prise de décision et que leur soient fournies toutes les informations nécessaires ;
- faire en sorte qu'un programme efficace de désarmement, de démobilisation et de réinsertion soit mis en œuvre pour tous les groupes armés opérant au Darfour ;
- prendre des mesures afin de préserver le caractère civil des camps en prévoyant la mise en place d'un mécanisme de filtrage visant à distinguer les éléments armés des autres personnes déplacées et en appliquant un programme de désarmement à l'intérieur des camps ; les personnes déplacées n'accepteront un tel programme que si elles sont convaincues qu'une force de maintien de la paix stationnée à l'extérieur est capable de les protéger ;

- veiller à ce que des responsables politiques et civils de la MINUAD engagent, à l'intérieur et à l'extérieur des camps, un dialogue étroit et régulier avec des personnes déplacées, afin que la MINUAD soit sensibilisée à leurs préoccupations et à leurs besoins ;
- faire en sorte que les personnes déplacées, notamment les femmes, participent à toute prise de décision concernant la sécurité de leur camp ;
- consulter des femmes et des organisations non gouvernementales dirigées par des femmes et qui travaillent sur toutes les questions relatives aux déplacements de populations à l'intérieur de leur propre pays, et les rencontrer régulièrement ;
- veiller à ce que les responsables politiques et civils de la MINUAD effectuent des démarches en direction des membres des groupes arabes, notamment de ceux qui ont été déplacés, afin que la MINUAD puisse être tout aussi informée des préoccupations et des besoins de ces personnes ;
- faire en sorte que la police civile de la MINUAD collabore étroitement avec la police soudanaise afin que ceux qui agressent, violent, pillent ou d'une autre manière portent préjudice aux personnes déplacées ne restent pas impunis.

Notes

1. Jan Eliasson, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Darfour. Briefing au Conseil de sécurité, 27 novembre 2007, SC/9178.
2. Beaucoup d'habitants des villes ont souffert en raison du nombre de déplacés qu'ils doivent prendre en charge ; d'autres ont perdu leur emploi ou leurs biens.
3. Cité dans IRIN, Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) : « Soudan. L'envoi d'une force au Darfour va améliorer l'accès humanitaire », 1^{er} août 2007. <http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportID=73557>.
4. Voir le rapport publié par Amnesty International et intitulé *Soudan. Atermoiements et obstruction. Le déploiement de la force de maintien de la paix au Darfour doit être immédiat* (index AI : AFR 54/006/2007), à propos des problèmes causés par le déploiement de la MINUAD instaurée par la résolution 1769 adoptée le 31 juillet 2007 par le Conseil de sécurité.
5. La CAH (Commission des affaires humanitaires) est l'organisme gouvernemental qui gère les camps et les ONG qui y travaillent. Il délivre notamment des autorisations et des visas aux employés des ONG étrangères. Le personnel de l'une de ses sections, la section des procédures (*ijraat*), serait composé de membres des services de renseignement et de sécurité.

6. Des membres d'organisations humanitaires ont également été enlevés par différents groupes armés et des employés de compagnies pétrolières ont été enlevés par une faction du MJE.
7. Longue robe blanche portée par les hommes.
8. Voir le rapport publié par Amnesty International et intitulé *Soudan (Darfour). Le viol : une arme de guerre. La violence sexuelle et ses conséquences* (index AI : AFR 54/076/2004).
9. Jammala ou abbala, éleveurs de chameaux.
10. Rapport final sur la situation des droits de l'homme au Darfour établi par le groupe d'experts, Conseil des droits de l'homme des Nations unies, décembre 2007, p. 38.
11. Mouvements : nom généralement donné par les sympathisants aux groupes armés opposés au gouvernement.
12. Rapport final sur la situation des droits de l'homme au Darfour établi par le groupe d'experts, Conseil des droits de l'homme des Nations unies, décembre 2007, p. 28.
13. Chiffres de l'UNICEF : http://www.unicef.org/har07/index_37569.htm
14. « Tora Bora » est le surnom donné par les Janjawids aux groupes d'opposition armés, d'après les montagnes où Oussama ben Laden était censé se cacher.
15. Pour alimenter le débat, voir *Benchmarks for Durable Solutions for Internally Displaced Persons*, Comité permanent interinstitutions (IASC), Institut Brookings, projet de l'université de Berne sur les déplacements internes de populations, courriel : brookings-bern@brookings.edu.
16. Par exemple, dans les villages autour de Kabkabiya, décrits dans "Sudan: Living a restricted life in Darfur", IRIN, 22 février 2006.
17. « Report recommends refugee status for Chadians arriving in Darfur », HCR, 7 août 2007.
Voir <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/chad?page=news&id=46b889164>
18. Talga Shaban est un nom très évocateur. Cela signifie : « Vous trouverez assez à manger ».
19. Rapport final sur la situation des droits de l'homme au Darfour établi par le groupe d'experts, Conseil des droits de l'homme des Nations unies, décembre 2007, annexe I.
20. Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, Introduction (2).
21. Elles sont protégées par le droit international humanitaire en cas de conflit armé et par le droit international relatif aux droits humains en toutes circonstances.
22. Les Principes directeurs ont été élaborés en 1998 par Francis Deng, représentant du secrétaire général des Nations unies chargé de la question des personnes déplacées.
23. Rendus publics à la suite d'une conférence ministérielle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à laquelle participaient notamment le Soudan, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie, Djibouti, le Kenya et l'Ouganda.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :
Sudan. Displaced in Darfur. A generation of Anger
La version en langue française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international
par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – janvier 2008
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*